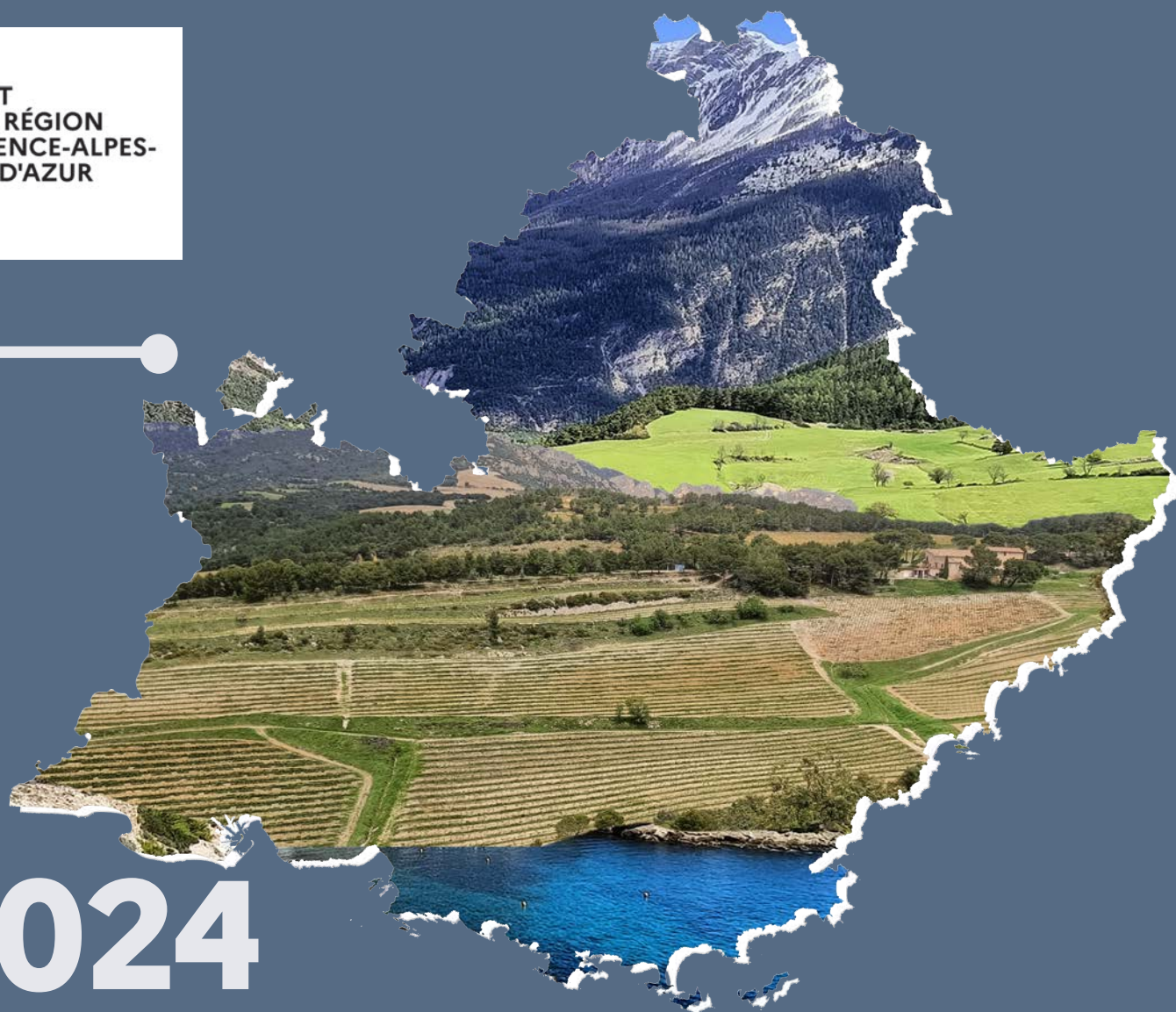




PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité



2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ DREAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur déploie en région des politiques publiques du gouvernement à forts enjeux.

L'année 2024 a été déterminante dans l'accélération des transitions écologique et énergétique. Elle a permis le lancement de chantiers d'envergure notamment ceux liés à la décarbonation de l'industrie et l'aboutissement de démarches structurantes comme la validation, le 11 décembre 2024, du plan de transformation écologique et énergétique de notre région lors de la Conférence des Parties dédiée à la transition écologique et énergétique. L'année 2025 marquera le passage à l'action avec la mise en œuvre de mesures concrètes afin que nos progrès collectifs vers l'objectif « fit for 55 » soient visibles et massifs.

2024 a vu également la conclusion de la démarche d'élaboration du « projet de service 2024-2027 » de la DREAL. Construit comme un programme de management au service de la planification écologique, le projet de service identifie une cinquantaine d'actions à mener articulées autour de trois axes : les valeurs de la DREAL, son collectif de travail et ses réussites. Elles contribueront à accompagner les transitions en favorisant une dynamique positive de coopération et d'innovation, en augmentant la transversalité des politiques publiques que nous portons et en renforçant notre présence sur le territoire et auprès de ses acteurs.

Ce rapport d'activité est aussi pour moi l'occasion de remercier à nouveau les agents de la DREAL pour leur engagement et leur professionnalisme mais aussi nos donneurs d'ordres, préfets et ministères, nos collègues des autres services de l'État et opérateurs et nos partenaires pour leur confiance et collaborations positives. Je vous invite à découvrir dans les pages suivantes quelques actions phares qui ont jalonné cette année 2024 et illustrent sans exhaustivité la diversité des missions accomplies par le collectif de travail de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sébastien FOREST - Directeur régional



AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES

Créée en 2022, la plateforme «Connaissance du territoire» est un dispositif partenarial de coordination, d'animation et de mutualisation de la connaissance en Provence-Alpes-Côte d'Azur, co-pilotée par la Région, l'INSEE, l'IGN et l'État. L'objectif est de produire de la connaissance sur les enjeux régionaux et de la mettre à disposition du public.

La DREAL participe à l'animation de cette plateforme en mobilisant l'ensemble des services du ministère dans la région, et en développant des outils de connaissance d'intérêt général.

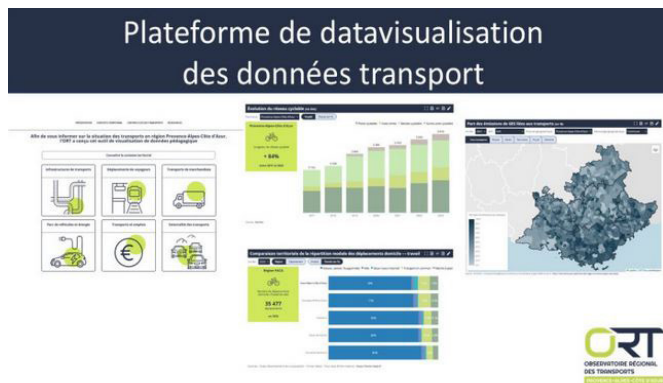
Accéder à la plateforme : <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/la-plateforme>

LA DATA-VISUALISATION DES DONNÉES DE TRANSPORT PAR L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES TRANSPORTS

Développée par l'observatoire régional des transports en 2024, la plateforme de data-visualisation présente de nombreux indicateurs sur les transports de notre région : part modale des déplacements en voiture ou avec des modes actifs, fréquentation des transports collectifs, flux de marchandises, etc. Organisée en 7 thématiques, elle permet de suivre l'évolution des données, de les spatialiser et de les télécharger.

Cet outil permet à tous de mieux comprendre les dynamiques du secteur et de mesurer les impacts des politiques de transport.

<https://dataviz.ort-paca.fr/les-transports-en-quelques-chiffres>




Mettre à disposition
carte et données

25
publications/études
dont 4
études partenaires

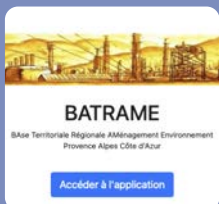

Les sites internet
de références

Cartographie
Interactive



<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=5c65efe6-63ab-4d8a-9f1b-5788c5836c4c>

Application territoriale
Batrame



<https://www.batrame-paca.fr>

485
jaugeages

85 stations
hydrométrique
(hauteur et débit)

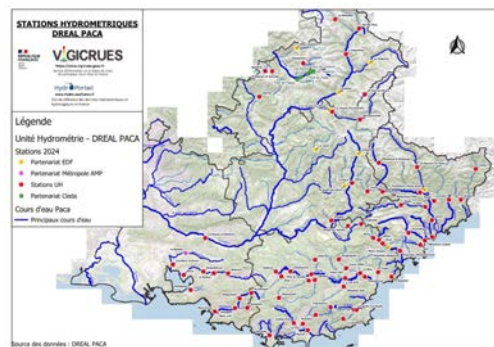
26
jours

en vigilance jaune « crue »
9 jours
en vigilance orange
« crue »

<https://www.vigicrues.gouv.fr>

LA PRÉVISION DES CRUES ET L'HYDROMÉTRIE

Parmi les phénomènes de vigilance faisant l'objet d'un dispositif d'avertissement, la vigilance Crues est, depuis le 1er avril 2024, sous la responsabilité de la DREAL pour les principaux fleuves côtiers de la région et pour la Corse. Depuis cette date, ce service de prévision des crues (SPC Med Est) est intégré au service de prévention des risques de la DREAL. Sous astreinte (7j/7 et 24h/24), les 9 prévisionnistes des crues produisent une carte et un bulletin de vigilance, s'appuyant sur un réseau de mesure géré par 13 hydromètres (9 en région et 4 en corse).



carte des stations hydrométriques

Data Pass



<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/datapas4>

MESURER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



photo OCSGE_Rapp_Activite_2025

L'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) est un ensemble de bases de données géographiques dédiées à l'occupation et à l'usage du sol. Elles sont aujourd'hui disponibles sur l'ensemble des départements à l'exception de celui des Bouches-du-Rhône qui sera livré mi-2025. Ces bases de données, qui s'appuient sur les deux prises de vue aérienne de l'IGN les plus récentes sont accessibles à l'adresse : <https://geoservices.ign.fr/ocsge>

Si la vocation première de l'OCS GE est la mesure de l'artificialisation des sols en lien avec l'objectif de zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050, cet outil peut être mobilisé pour d'autres usages.

La DREAL a organisé le 13 mars 2024, un atelier technique réunissant 80 participants (services de l'État, collectivités, parcs naturels régionaux, agences d'urbanisme, etc), au cours duquel des exemples d'usages de l'OCS GE ont été présentés : portraits de territoires, estimation des stocks de carbone au sol, etc.

Cet atelier a préfiguré la suite des travaux avec l'ensemble des acteurs concernés autour de sujets comme l'articulation entre l'OCS GE et les modèles d'occupation des sols locaux, pour une utilisation optimale de ces outils.

ANIMER LE DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL ET CITOYEN

En 2024, la DREAL a soutenu 17 projets associatifs autour du thème « comment et avec qui préserver l'air, l'eau, les sols et les paysages, aujourd'hui et demain ? », qui se sont traduits par des actions d'éducation au développement durable sur tout le territoire régional.

La DREAL entretient également un dialogue constructif avec sept têtes de réseau associatif (FNE, CORAC, Pôle Impact, GRAINE, Educ'Alpes, URCPiE, Réveil'84) pour faciliter au quotidien la communication avec les citoyens.

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET ANTHROPIQUES

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), mis en place par le ministère chargé de l'écologie, est un dispositif permettant une approche stratégique de la prévention des inondations. A partir d'un diagnostic caractérisant la vulnérabilité du territoire aux inondations, une stratégie globale d'intervention est établie à l'échelle du bassin de risque et déclinée dans un programme d'actions, comprenant études et travaux. Le porteur du PAPI est l'autorité compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

Que signifie STEPRIM ?

L'appel à projet « stratégies territoriales pour la prévention des risques en montagne » (STePRIM) a quant à lui pour objectif d'initier et d'encourager des démarches de gestion intégrée des risques naturels sur les territoires de montagne. Il permet de définir une stratégie, déclinée en un dispositif d'actions opérationnelles multirisques (inondation, feux de forêt, avalanche, glissement de terrain, éboulements...). Outils de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, le PAPI et la STePRIM ouvrent droit à un soutien financier de l'Etat via le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Soit 25,3 M€ en autorisations d'engagement et 40 M€ en crédits de paiement pour le FPRNM.

Au 31 décembre 2024 :

17
PAPI
et
7 STEPRIM
labellisés

1
STePRIM
Opérationnelle
en cours d'instruction



Améliorer l'offre
de logement

6077

logements locatifs
sociaux

864

logements étudiants

8684

logements privés
renovés

147,2M€

pour la rénovation
de l'habitat privé
(anah*)

*ANAH : Agence nationale
pour l'amélioration de l'habitat



Volonne



Investir dans les réseaux
ferroviaires et routiers et
l'infrastructure portuaire

17,8M€

Route

125M€

Fer

23,47M€

Port

DEUX NOUVEAUX ÉCRANS ANTI-BRUIT À MARTIGUES

La DREAL conduit un programme de réduction des nuisances sonores sur le réseau routier national, par construction d'écrans acoustiques ou d'isolation de façade des bâtiments. En février 2024, deux nouveaux écrans (coût : 3,7 M€ cofinancés par la métropole et la ville de Martigues) ont été achevés à Martigues, pour réduire le bruit généré par le trafic routier de l'A55 pour les habitants du quartier de Font Sarade.



Mur antibruit font sarade

AGIR EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Les 34 opérations lauréates de la mesure recyclage foncier du Fonds Vert rejoignent en 2024, les 80 opérations déjà accompagnées par l'État dans la région depuis le Fonds Friches lancé en 2021 dans le cadre du plan de relance post-covid.

Ces opérations, complexes sur le plan opérationnel, ont un réel effet de levier sur l'économie locale et la production de logements sans consommer de nouveaux espaces. Les lauréats 2024 recyclent ainsi plus de 30 hectares de foncier artificialisé.

25,5M€

« Recyclage foncier
du Fonds Vert »
34 opérations
168 logements
518 logements
sociaux

22

« territoires durables »
et
16 parcs d'activités
« Parc + »

INVESTIR DANS LES RESEAUX FERROVIAIRES ET ROUTIERS ET L'INFRASTRUCTURE PORTUAIRE



Dans le cadre de la décarbonation et de la réindustrialisation, accompagner le grand port maritime de Marseille-Fos (GPMM) pour l'anticipation des mesures compensatoires

Afin de faciliter l'aboutissement des projets industriels au sein de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-mer, il est nécessaire que le grand port maritime de Marseille-Fos (GPMM) identifie les parcelles foncières sur lesquelles des mesures de compensation des impacts, au titre de la biodiversité ou des zones humides, pourraient être mises en œuvre.

La DREAL a ainsi encouragé le GPMM, en lien avec la direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, à réaliser un schéma directeur du patrimoine naturel, afin de territorialiser la séquence « éviter - réduire - compenser » à l'échelle de la ZIP. Ce schéma est en cours d'achèvement.

Du fait de besoins compensatoires qui seraient bien supérieurs à l'offre potentiellement disponible au sein de la ZIP, une réflexion a été engagée en 2024, en lien avec les collectivités et opérateurs de l'État, pour identifier de potentiels sites de compensation au-delà de la ZIP, susceptibles d'être agréés à terme comme « sites naturels de compensation, de renaturation et de restauration » tels qu'ils sont définis par la loi « industrie verte ».



Activité portuaire du Port du Golfe de Fos à Port-Saint-Louis-du-Rhône ©Arnaud Bouissou/Terra



TERRITORIALISER LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

16 feuilles de route	505 actions	11 Déc COP régionale	90 engagements
--------------------------------	-----------------------	--------------------------------	--------------------------

L'État et le conseil régional conjuguent leur force pour décliner la planification écologique sous la bannière France Nation Verte, qui doit conduire à une réduction de 55% de nos émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. L'année 2024 a été consacrée à l'élaboration très participative d'un plan ambitieux de transformation écologique et énergétique de la région. Ce plan recense les actions existantes à renforcer et des actions nouvelles pour s'inscrire dans cette trajectoire, enrayer la dégradation de la biodiversité, préserver nos ressources, s'adapter au changement climatique et lutter contre la pollution.

ALLER VERS UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

Le lancement des services express régionaux métropolitains (SERM)

La DREAL accompagne la région, les départements et les intercommunalités dans la mise en place de services express régionaux métropolitains. Les projets des aires d'Aix-Marseille-Provence, Avignon, Toulon et de la Côte-d'Azur ont été labellisés en juillet 2024.

Il s'agit d'améliorer significativement l'offre de mobilités, en lien avec l'aménagement du territoire susceptible de modifier radicalement les déplacements quotidiens dans les grandes aires urbaines.

La résilience et l'adaptation des infrastructures et services de transports au changement climatique

Les infrastructures de transport sont soumises à des risques physiques accrus liés au changement climatique : canicules, inondations, mouvements de terrain, feux, etc.

La DREAL et la Région ont engagé une étude avec le Cerema sur la vulnérabilité des infrastructures face à ces risques, en vue d'élaborer un plan stratégique de résilience multi partenarial et hiérarchiser les actions.

INSTRUIRE LES PROJETS DE TRAVAUX SUR LES CONCESSIONS HYDROÉLECTRIQUES ET LES RÉSEAUX DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Pour décarboner la région et en particulier la zone de Fos, il importe de renforcer le réseau électrique. Cela passe par le développement et le renforcement de lignes, de postes sources et par des projets de raccordements électriques à des industries. Dans ce cadre, la DREAL intervient dans la validation des justifications technico-économiques du gestionnaire d'infrastructures du réseau de transport d'électricité (RTE) et dans l'organisation des concertations permettant de mener à bien ces projets.



Aller vers une mobilité plus durable

18M€

97 km de pistes cyclables

Fonds vert
covoiturage :
2.6 M€

Fonds vert mobilité
durable en zones
rurales :
253 000 €

Transports
en commun
en site propre :
50.56 M€



Développer les énergies renouvelables

30MW

issus des installations
photovoltaïques,
soit
15 %
de plus des
énergies solaires.

38

dossiers
concessions

21

instructions
raccordement RTE
concessions

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Concilier développement du solaire photovoltaïque et protection du patrimoine bâti est un vrai défi !

C'est la raison pour laquelle la DREAL a engagé un processus de travail avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les Architectes des Bâtiments de France visant à élaborer des recommandations partagées pour l'installation de centrales photovoltaïques en toitures en fonction des typologies urbaines : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/integration-architecturale-de-pv-en-secteur-a15715.html>

PARTICIPER À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

11288

logements

En 2024, les rénovations par geste ont baissé mais la rénovation énergétique globale a pour sa part progressé.

L'entrée en vigueur de la mission Mon Accompagnateur Rénov, a conduit à l'agrément d'une centaine d'acteurs par la DREAL.

Beaucoup d'aides de l'ANAH passant par le niveau local, les services de la DREAL et des DDT(M) ont été fortement mobilisés.

ADAPTER LES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

17

nouvelles communes listées dans le décret «érosion du trait de côte» du 10 juin 2024 portant le total régional à 23

Ces 23 communes doivent produire des cartes de recul du trait de côte à 30 ans et 100 ans pour adapter leur stratégie d'aménagement du littoral.

Leurs réflexions peuvent s'appuyer sur la connaissance mutualisée et les retours d'expérience capitalisés dans l'observatoire «*Monlittoral*», copiloté par la DREAL et la Région et inscrit depuis 2024 au sein du réseau national des observatoires du trait de côte.

LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) DANS LE RESPECT DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



L'année 2024 a été marquée par le déploiement des zones d'accélération voulu par la loi du 10 mars 2023 d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR). Cette loi demande aux communes d'identifier des zones favorables au développement de projets d'ENR dans toutes les filières (éolien, photovoltaïque, solaire thermique, hydroélectricité, géothermie, bois énergie), pour atteindre les objectifs régionaux.

Dans ce contexte, la DREAL, en lien avec les DDTM, a contribué à la production de données, notamment dans les domaines de la biodiversité et des paysages, pour la bonne prise en compte de ces enjeux. Elle a animé la communauté de travail de l'Etat et participé aux conférences départementales de mobilisation des communes.

Un travail en inter-services a facilité la traduction de ces zones en potentiel de production d'ENR afin que le comité régional de l'énergie puisse apprécier si ces zones potentielles sont suffisantes ou non pour accompagner la transition énergétique. Ce comité a estimé, dans son avis rendu en juillet 2024, que cela restait insuffisant aux objectifs régionaux et que de nouvelles zones devaient être définies.



PRÉSERVER LA NATURE



450

avis biodiversité
sur projets

32

dérogations
espèces
protégées

1

site naturel
de compensation
de restauration et de
renaturation : Cros du
Mouton dans le Var

59,1%

d'aires protégées
6,7 %
en protection
forte

Concernant la déclinaison régionale de la stratégie en faveur des aires protégées, le plan d'action territorial 2022-2024 a permis de mobiliser, sous l'égide des préfets de département, l'ensemble des services et partenaires autour de la mise en œuvre d'actions en faveur de l'extension du réseau d'aires protégées et du renforcement de leur gestion comme en témoigne l'arrêté préfectoral de protection de biotope aux « Saquèdes » sur la commune de Sainte-Maxime (Var).

Grâce à la dynamique engagée, il s'agit désormais de concrétiser les projets de création d'aires protégées, comme les réserves naturelles, ou d'accélérer la labellisation des sites du conservatoire du littoral ou des départements.

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Vers une adaptation à la réduction des ressources

Les zones de sauvegarde des ressources stratégiques définies dans le SDAGE ont pour but de préserver sur le long terme les captages d'adduction d'eau potable existants et prévus. La DREAL a poursuivi l'accompagnement des études en cours, en particulier lors des commissions locales de l'eau. Le préfet de région a notifié 13 zones de sauvegarde concernant les ressources sur le périmètre de la Nartuby (15 communes concernées dans le Var).

Par ailleurs, le SAGE Durance a été initié en 2024 avec l'appui de la mission «Durance» avec la tenue commission locale de l'eau. Plus grand SAGE de France, il intéresse 80 % de la ressource en eau de la région et six départements.

L'ensemble des études notifiées à ce jour sur le bassin Rhône Méditerranée est disponible : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/eau-potable-et-assainissement/eau-potable/ressources-strategiques-pour-laep>

Une animation régionale pour favoriser l'intégration eau-urbanisme

Pour articuler les politiques publiques d'aménagement du territoire et celles de l'eau et des milieux aquatiques, la DREAL en lien avec l'agence de l'eau a organisé un séminaire régional Eau-Urbanisme.



Territoire de la Sainte Baume

EAU : L'ARRÊTÉ CADRE INTERDÉPARTEMENTAL



L'année 2024 a été exceptionnellement favorable pour les ressources stockées des grands lacs artificiels de Serre-Ponçon, Sainte Croix/Castillon et Saint-Cassien mais elle ne doit pas faire oublier la sécheresse de 2022 et la tendance générale vers une plus grande aridité, en conséquence du changement climatique.

Les acteurs des territoires ont bien conscience de la nécessité de mieux gérer la pénurie d'eau à la bonne échelle.

Après un premier arrêté cadre interdépartemental (ACi) signé le 22 juin 2023, un travail d'approfondissement des indicateurs et seuils a été initié en concertation avec le comité ressource en eau interdépartemental (CREi). Le préfet de région, appuyé par la DREAL a présidé trois comités, s'ajoutant aux ateliers de travail techniques et aux réunions de concertation. Le projet d'arrêté a ensuite fait l'objet d'une consultation du public entre le 29 mai et le 20 juin.

L'arrêté-cadre révisé a été signé le 26 juin 2024 par les six préfets.

Son principal objectif est d'assurer au mieux le remplissage des retenues jusqu'au 1^{er} juillet, puis de s'assurer d'une consommation en conformité avec les réserves réglementaires conventionnées avec EDF, concessionnaire de ces grands barrages.

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

4^{ème}

PPA Vaucluse en cours d'élaboration

Dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var, la dynamique des 3 plans de protection de l'atmosphère (PPA) se poursuit : plus de 80 % des actions sont en cours ou achevées et les émissions globales sont sur une trajectoire de réduction. Une vigilance est portée sur certains secteurs d'activités et certains polluants (particules fines « PM2,5 » notamment). La révision du PPA de Vaucluse doit aboutir en 2025.

Dans l'accompagnement des plans climat air énergie territoriaux (PCAET), l'accent a été mis sur la prise en compte des objectifs sur la qualité de l'air et la mobilité des voyageurs.

PRÉSERVER LES PAYSAGES

Focus sur l'Opération Grand Site

Dans les années 1970, le ministère développe un outil partenarial État/collectivités, afin d'accompagner la sur-fréquentation de sites classés emblématiques (tourisme estival pour notre région). La DREAL suit actuellement 6 opérations Grand Site (Presqu'île de Giens, Verdon, Les Ocre, Fontaine de Vaucluse, Estérel, Ste Victoire) et cette dernière étant labellisée Grand Site de France (OGS Concors).



Sainte Victoire

Les outils de connaissance du paysage, indispensables pour une approche pédagogique

En parallèle de la politique des sites, la DREAL accompagne les outils incontournables de connaissance du paysage : atlas du paysage, observatoires photographiques, et plus récemment plans paysages transition énergétique, spécialement le projet de l'agglomération Durance - Verdon - Luberon (DVLA). Un nouveau lauréat retenu suite à l'appel à projets ministériels : un futur plan paysage transition énergétique porté par le parc naturel régional du Luberon.



Serre-Ponçon

Préserver les paysages

219

sites classés

:

330

sites inscrits

:

10

projets
de classement



Préserver la ressource en eau

62%

des masses d'eau
superficielles en bon
ou très bon état

87%

des masses d'eau
souterraines
en bon état

26

captages
d'alimentation en eau
potable prioritaires

29

masses d'eau
souterraines
stratégiques pour
l'alimentation en eau
potable

17

projets de territoire
pour la gestion de
l'eau (PTGE)



RÉALISER LA RÉCEPTION ET LA SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

Nombre de véhicules réceptionnés / homologués :

1153

véhicules homologués

555

citernes agréées

Surveillance des activités des centres de contrôle technique :

478

contrôles

52

agréments

300

agréments contrôleurs

L'agrément des centres et contrôleurs techniques de 2-3 roues

Le contrôle technique de la catégorie L (2 ou 3 roues) est devenu obligatoire le 15 avril 2024. En région, 371 centres (sur environ 500) et 477 contrôleurs techniques (sur environ 1000) ont bénéficié en 2024 d'une extension d'agrément provisoire pour démarrer cette nouvelle activité. La DREAL, en lien avec les préfectures, s'est mobilisée pour délivrer les agréments définitifs, qui seront indispensables courant 2025 pour effectuer ces contrôles techniques.

SUIVRE LES ENTREPRISES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES OU DE VOYAGEURS

L'accompagnement des entreprises de transport routier en difficulté

Dans un contexte économique difficile pour le transport routier de marchandises, la DREAL doit concilier l'exigence réglementaire d'une capacité financière suffisante pour l'entreprise à court terme et l'accompagnement du redressement de l'entreprise à moyen terme. Une étude est en cours pour mieux comprendre les procédures de redressement judiciaire et travailler avec les mandataires judiciaires sur l'accompagnement de ces entreprises.

CONTRÔLER LES TRANSPORTS ROUTIERS

Les contrôleurs des transports terrestres vérifient le respect des conditions de repos des conducteurs routiers

Les conducteurs de poids lourds qui travaillent à l'international doivent passer leur repos hebdomadaire normal (48h de repos) dans un hébergement, non pas dans la cabine de leur véhicule. Le 9 décembre 2024, a été organisée une opération nationale de contrôle de cette réglementation européenne par les contrôleurs des transports terrestres des DREAL. Dans notre région, sur les 30 véhicules contrôlés, 2 conducteurs étaient en infraction et leur employeur a été verbalisé.



Suivre les entreprises de transport de marchandises ou de voyageurs

3391

dossiers au registre des transports



Contrôler les transports routiers

948

opérations de contrôle en bord de route

6200

véhicules contrôlés dont 25% en infraction

145

entreprises contrôlées



DREAL de zone, la DREAL assiste le préfet de zone de défense sud dans l'exercice de ses missions de préparation et de gestion de crise dans le périmètre ministériel (énergie, transports, eau, etc).

Astreinte joignable 7j/7, 24h/24.

220

appels reçus

ASSURER LA GESTION DE CRISE EN ZONE SUD

La DREAL anime et forme la communauté de travail des 21 DDT/M en charge de la gestion de crise sur des domaines d'intervention variés comme les inondations, la sécurité d'un dépôt d'hydrocarbures, d'un aéroport ou le blocage de la frontière espagnole. Le rendez-vous annuel de la zone de défense Sud (Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur) s'est tenu à la base aérienne de sécurité civile de Nîmes. Il a permis de mieux connaître cette base, ses différentes contraintes et ses enjeux.



FOCUS SUR L'ENCADREMENT DES ÉVÈNEMENTS DES JO 2024 EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Pour garantir la sécurité de tous et une concurrence loyale entre les entreprises, les contrôleurs et contrôleuses des transports terrestres de la DREAL se sont mobilisés, avec l'appui des services de répression des fraudes et de l'inspection du travail. Une vingtaine de contrôles ont été menés chaque jour de match dans les aéroports de Nice et Marseille, les gares routières de Marseille Saint-Charles, Aix et Aix TGV, et aux abords du stade et de la Marina.

275 VTC et 50 autocars ont été contrôlés, dont plus de la moitié en infractions. Ont été relevés des manquements à la réglementation des transports ou au code du travail (temps de conduite et de repos, travail dissimulé, absence de signalétique conforme, etc), ou sur la sécurité des passagers et des usagers de la route (contrôles techniques périmés, permis de conduire non valides, etc).

Les 460 infractions constatées ont fait l'objet d'amendes ou de procédures écrites transmises aux parquets. Dans certains cas, les entreprises seront convoquées devant la commission locale du transport public particulier de personnes, présidée par le préfet de département, qui pourra décider de sanctions administratives.



INSPECTER LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1500 ICPE à autorisation ou à enregistrement	16 nouvelles autorisations environnementales	1337 inspections	141 actions de contrôle d'équipements sous pression et de canalisations de fluides dangereux
82 fiches incidents/accidents	25 enregistrements 3 refus	2 actions «coups de poing» soit (230 inspections)	

L'inspection des installations classées a été fortement mobilisée pour prévenir les risques et nuisances liées aux activités industrielles, tant en matière :

- d'instruction de dossiers, avec l'émergence de nombreux projets de décarbonation de l'industrie ;
- de contrôles des activités existantes avec, outre des inspections régulières, deux actions d'ampleur régionale en matière de prélèvements d'eau et de risque incendie.

L'action de fond liée à la lutte contre les trafics de déchets et les échanges avec les services judiciaires ont été renforcés.

CONTRÔLER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

L'année 2024 a été marquée par la poursuite du contrôle des grands barrages, et de leur conformité aux règles de l'art, aboutissant à des travaux et des adaptations de l'exploitation.

Sur les ouvrages de protection contre les inondations, l'instruction des demandes d'autorisation des systèmes d'endiguement se poursuit intensément. 50 systèmes sont autorisés, et près de 150 dossiers annoncés ne sont pas encore déposés.



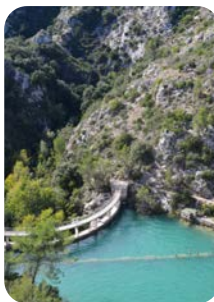
Barrage de bimont



Contrôler les ouvrages hydrauliques

1000
contrôles (barrages et système d'endiguement)

50
systèmes d'endiguement autorisés



INSTRUIRE LES DÉROGATIONS « ESPÈCES PROTÉGÉES »

32
dérogations

La séquence éviter-réduire-compenser (ERC) vise à garantir une absence de perte nette, voire un gain de biodiversité lié à la réalisation d'un projet.

Les aménagements les plus vertueux correspondent à ceux pour lesquels une dérogation à la protection des espèces protégées n'est pas nécessaire, en raison de la définition de mesures d'atténuation des impacts suffisants (localisation du projet, adaptation des équipements). Lorsqu'une dérogation est requise, la définition de la séquence ERC, pour être efficace, mérite d'être envisagée à la bonne échelle territoriale. C'est l'objectif de plusieurs démarches expérimentales engagées sous l'impulsion de la DREAL, dans la basse vallée du Var, au niveau du Grand Port Maritime de Marseille-Fos et dans la plaine de Crau.



Échasse blanche, sur l'étang du Bolmon

FOCUS SUR LA TABLE RONDE « DÉCHETS » DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR



Le 23 septembre 2024, le préfet du Var, avec l'appui de la DREAL a présidé une table ronde dédiée à la gestion des déchets, réunissant les services de l'État, les collectivités locales, les syndicats de gestion et des éco-organismes.

La gestion et le traitement des déchets ménagers représentent un enjeu économique, social, sanitaire et environnemental.

Cette table ronde visait à sensibiliser les élus, les associations et la population à la nécessité d'agir collectivement pour réduire la production de déchets, encourager leur valorisation et leur recyclage, et assurer la pérennité des installations de traitement locales.

Dans ce cadre, un protocole de partenariat sur le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés dans l'Est du Var a été signé entre l'État, la Communauté de communes du Pays de Fayence, la Société Publique Locale «Le Vallon des Pins» et la Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération, visant à garantir la réussite des projets de chaque signataire.

Les parties prenantes se sont également engagées à mener des actions pour réduire la production de déchets ménagers et renforcer le tri.

Des démarches similaires sont envisagées dans les autres départements.



La DREAL emploie 450 agents, répartis en 7 services et des implantations géographiques au plus près des territoires (Avignon, Aix-en-Provence, Gap, Manosque, Marseille, Martigues, Nice, Toulon). Elle anime aussi une communauté de travail qui regroupe la DREAL, la direction interrégionale de la mer, la direction interdépartementale des routes et les six directions départementales des territoires (et de la mer).

LE RÉSEAU RÉGIONAL ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT LOGEMENT

En 2024, la DREAL a renforcé son rôle d'animation des services déconcentrés et des opérateurs du pôle ministériel en région en réactivant le Réseau Régional Environnement, Aménagement et Logement (RREAL). L'objectif est d'instaurer une dynamique collective et des espaces d'échange pour une gestion coordonnée des enjeux environnementaux, de développement et d'aménagement durable. Le réseau s'est réuni en juillet autour du thème de la territorialisation de la planification écologique.



LA DÉMARCHE « QUALITÉ »

L'ensemble des activités de la DREAL s'inscrit dans une démarche qualité : prévention des risques, énergie, aménagement, mobilité, préservation du patrimoine naturel... L'amélioration continue et l'écoute des parties prenantes sont le moteur de la démarche qualité de la DREAL pour la mise en œuvre des politiques publiques. Par le maintien de la certification ISO 9001, l'AFNOR a reconnu ses efforts d'actualisation par l'intégration de la responsabilité environnementale dans les processus.

LA DÉMARCHE « ECO-RESPONSABLE »

La responsabilité environnementale de la DREAL a pris des formes diverses. Les poubelles individuelles ont été retirées des bureaux afin d'inciter davantage au tri sélectif. Les agents du site de Gap ont été équipés d'un vélo électrique pour leurs déplacements professionnels. Un forum mobilité inter-administration a permis la promotion des différents dispositifs de mobilité douce.

LE PLAN ÉGALITÉ DIVERSITÉ

La DREAL est pleinement engagée dans la démarche de labellisation égalité - diversité. Elle s'est dotée en juin 2024 d'un plan d'actions dont la mise en œuvre est en cours. Parmi les actions phares : achats de livres et mise en œuvre d'une action de sensibilisation.

LE PROJET DE SERVICE

À l'issue d'une démarche collaborative menée en 2023, basée sur des écoutes internes et externes, la DREAL a adopté début 2024 son projet de service 2024-2027.

Conçu explicitement comme un programme de management au service de la planification écologique, il identifie une cinquantaine d'actions articulées autour de trois orientations :

- Celle des valeurs qui renvoie à nos rapports interpersonnels, à la mise en œuvre d'une exemplarité dans l'utilisation de nos moyens, sous le signe de l'innovation et de la sobriété. Elle fait également référence à la présence sur le terrain et la proximité de ses acteurs.
- Celle du collectif de travail, entendu à l'échelle de l'ensemble des services de l'Etat en région. Elle répond aux enjeux de conciliation des différentes missions et se décline par des actions concrètes tendant à favoriser la transversalité.
- Celle des réussites qui se rapportent à notre performance collective : cultiver les bonnes pratiques, les faire connaître en interne et en externe.

La mise en œuvre du projet de service fait l'objet d'un baromètre interne/externe, d'un rapportage aux agents et à leurs représentants syndicaux.



DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Siège : 36 Bd des Dames
13002 Marseille
Tel : 04.88.22.61.00
Adresse postale : 16 Rue Antoine Zattara
CS 70248
13331 Marseille Cedex 03

Édité par la DREAL PACA en Avril 2025

Crédit photos : ©DREAL PACA
sauf mention sous les photos



<https://www.linkedin.com/company/dreal-provence-alpes-côte-d-azur>

